

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINES ACTIVITÉS D'EPS

natation	<b>Quelle que soit la taille du groupe, au moins 2 adultes</b>	<p>Maternelle : l'enseignant et 2 adultes agréés, qualifiés ou bénévoles pour une classe ;</p> <p>Elémentaire : l'enseignant et 1 adulte agréé, qualifié ou bénévole pour une classe ;</p> <p>Multicours avec grande section de maternelle (GS – CP) : il convient d'appliquer le taux d'encadrement prévu pour les classes de maternelle sauf si le groupe est composé de moins de 20 élèves.</p> <p>Classes à effectif réduit, 12 élèves : l'enseignant de la classe</p> <p>Classes d'intégration scolaire, CLIS : l'effectif étant inférieur ou égal à 12 élèves, la classe peut bénéficier de l'encadrement d'un adulte dans la mesure où aucune possibilité d'intégration dans d'autres classes ne peut être réalisée.</p>
bicyclette sur la voie publique		<p>1 adulte pour 6 élèves</p> <p>port du casque obligatoire</p>
patins, planches à roulettes, hockey sur glace ou sur patins à roulettes		<p>port obligatoire d'équipements de protection (tête, mains, poignets, coudes, genoux, chevilles)</p>
équitation		<p>1 adulte pour 12 élèves</p> <p>port du casque obligatoire</p>
ski alpin		<p>1 adulte pour 12 élèves</p> <p>port du casque vivement recommandé</p>
tir à l'arc, sports de combat, escalade, alpinisme, spéléologie (classes I et II)		<p>en élémentaire : 1 adulte pour 12 élèves</p>
activités nautiques avec embarcation		<p>1 adulte pour 12 élèves, dont 1 titulaire du BNPS ou de l'AFPS</p> <p>port obligatoire d'une brassière de sécurité conforme à la réglementation en vigueur, adaptée à la taille de l'enfant,</p> <p>présence d'une embarcation de sécurité, si possible à moteur (1 pour 10 embarcations sur l'eau)</p> <p>passation préalable d'un test de natation (habillé de vêtements propres et muni d'une brassière de sécurité, après une chute en arrière dans l'eau, parcourir 20 m sans montrer de signe de panique, avec passage sous une ligne d'eau non tendue)</p>
tir avec armes à feu, sports		<p>activités interdites à l'école primaire</p>

Inspection de l'Éducation Nationale - circonscription de Rouen-Nord - Mise à jour : Mars 2002